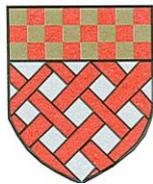


MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Juillet 2016

Date de l'affichage

Délibération n°2016.07 bis.01

OBJET :**CONSTRUCTION DU CLUB
HOUSE**

Désignation des entreprises

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le vingt six juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN,

Était absente excusée : Mme LEPINE donne pouvoir à M GARNIER N

Etaient absents non excusés : M de PONTBRIAND, M GARNIER E

Mme Aurélie BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunit les 27 juin 2016 pour l'ouverture des plis et le 11 juillet 2016 pour la restitution de l'analyse des offres, il ressort la proposition suivante :

Lot	Désignation du lot	Estimation	Entreprise	Offre en HT
1	Terrassement	16 066.25	LATP	21 744.35
2	Gros Œuvre	29 711.62	ART BATI	33 277.12
3	Charpente	6 179.96	PELTIER	5 381.70
4	Couverture	16 000.98	PELTIER	17 462.50
5	Menuiseries ext	14 577.90	AMCP	14 220.02
6	Menuiseries int	6 263.50	LANCELIN	5 134
7	Cloisons sèches	7 860.10	LA TOUR ACTIS	6 600
8	Carrelage	6 340.95	BREL	6 000
9	Peinture	3 487.46	GERAULT	3 926.40
10	Electricité/chauf	8 300	HAMEL	10 820
11	Plomberie sanitaire	4 265	DELALONDE	4 744.78
	TOTAL	119 053.72		129 310.87

Soit un écart de 10 257.15 € (+8.62%)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE RETENIR la proposition décrite ci-dessus
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

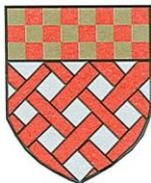
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

19 Juillet 2016

Date de l'affichage

Délibération n°2016.07Bis.02



OBJET :

CANTINE – GARDERIE

Tarification en fonction du quotient familial

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le vingt six juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN,

Était absente excusée : Mme LEPINE donne pouvoir à M GARNIER N

Étaient absents non excusés : M de PONTBRIAND, M GARNIER E

Mme Aurélie BETTON a été désignée secrétaire de séance

Considérant qu'un tarif au quotient familial permet une équité dans l'accès aux différents services périscolaires, il est envisagé d'instaurer ce mode de tarification pour la garderie et la cantine.

Considérant la nécessité d'harmoniser les tarifs entre la commune et l'association Familles Rurales pour assurer l'égalité des usagers,

Considérant l'analyse des quotients familiaux des familles utilisatrices de ces services, il convient de proposer une tarification à 5 quotients familiaux de la manière suivante :

Selon 5 QF	Cantine	Garderie
<600	3.45	0.62
600 – 900	3.47	0.64
901 – 1 050	3.49	0.66
1 051 – 1 350	3.51	0.68
> 1 350	3.53	0.70

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 1 voix contre, 12 voix pour

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

DECIDE

- DE RETENIR la proposition décrite ci-dessus
- D'APPLIQUER cette nouvelle tarification à la rentrée 2016
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjointe en charge de l'enfance jeunesse à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS